



JE SUIS SOCIÉTAIRE

**MODÈLE COOPÉRATIF, VALEURS
MUTUALISTES ET SOCIÉTARIAT**

ÉDITION 2015





SOMMAIRE

**UNE BANQUE COOPÉRATIVE ET MUTUALISTE,
QU'EST-CE QUE C'EST ?.....P. 6**

**UNE BANQUE DE PROXIMITÉ
AU CŒUR DE LA FINANCE MONDIALE,
EST-CE COMPATIBLE ?.....P. 12**

**ÊTRE CLIENT ET SOCIÉTAIRE,
QU'EST-CE QUE ÇA CHANGE ?P. 16**

**QU'EST-CE QU'UN ADMINISTRATEUR
DE CAISSE LOCALE ?P. 20**

LEXIQUEP. 22

Bienvenue !

Vous êtes sociétaire. Ce statut fait de vous un client différent. Vous êtes en effet à la fois détenteur de parts sociales de votre Caisse locale de Crédit Agricole et utilisateur de votre banque. Vous devenez donc un acteur essentiel, pour votre banque et pour votre région.

Mais au fond, en quoi ce statut fait-il de vous un client différent? Quel est le rôle du sociétaire? Qu'est-ce qu'une banque mutualiste et coopérative? etc. Toutes ces questions sont fondamentales car elles définissent l'esprit du Crédit Agricole.

Parce que cet esprit véhicule des valeurs essentielles pour nous, nous vous offrons ce guide en guise de bienvenue. Il vous apportera, nous l'espérons, des réponses claires et vous permettra de mieux comprendre pourquoi le Crédit Agricole est une banque vraiment différente.



PARCOURS D'EMMA ET ANTOINE

Antoine et Emma viennent d'ouvrir un compte courant au Crédit Agricole. Pour eux, cette décision est un peu le fait du hasard, même si la **notoriété** et la **proximité** de la banque ont pesé dans leur choix.

À l'approche de la trentaine, ils ont plein de **projets** en tête : l'achat de leur logement, bien sûr, la gestion de leur épargne et la constitution progressive d'un patrimoine.

Ils ont bien conscience que la réalisation de leurs projets sera facilitée par une **relation de confiance** avec leur conseiller. En franchissant le seuil de leur nouvel établissement bancaire, ce sont donc des assurances et des engagements forts qu'ils attendent.



À l'issue de ce premier rendez-vous, le jeune couple est à la fois satisfait et perplexe. Au lieu du discours de bienvenue conventionnel, ils ont découvert tout un vocabulaire plutôt éloigné de celui de la banque : coopérative, **mutualisme**, sociétaire, administrateurs élus, etc.

Antoine et Emma ont peut-être trouvé là les assurances et les engagements qu'ils recherchaient. Mais ils veulent en avoir le cœur net et demandent à en savoir plus : comment ces **valeurs humaines** de coopération et de solidarité trouvent-elles leur place dans une banque ?

Suivons-les dans leur parcours à la découverte de l'identité du Crédit Agricole, **banque coopérative et mutualiste**.



**UNE BANQUE COOPÉRATIVE
ET MUTUALISTE,
QU'EST-CE QUE C'EST ?**

Le mutualisme est incarné par un certain nombre de valeurs : la responsabilité, la proximité, la solidarité, qui placent l'homme au centre de la vie économique et sociale.



Quelle différence avec une banque “classique” ?

Une **banque classique** se présente sous la forme d'une société anonyme dont le capital est détenu par des actionnaires. Dans ce modèle, la **rentabilité** est la finalité de l'entreprise.

Une **banque coopérative** est une société dont le capital est détenu, sous forme de parts sociales, par ses sociétaires, qui sont également les utilisateurs des services bancaires. Dans ce modèle, c'est le **service** qui est la finalité. La rentabilité est un moyen pour rendre le meilleur service possible.

QUESTION D'EMMA

Le Crédit Agricole est une banque coopérative. Pourtant, il est coté en Bourse...

La fonction coopérative est assurée par votre banque de proximité. Les Caisses locales détiennent l'essentiel du capital de la Caisse régionale à laquelle elles sont affiliées, selon leur situation géographique. Ce qui est coté en Bourse, depuis le 14 décembre 2001, c'est Crédit Agricole S.A., une société anonyme dont une partie seulement du capital est placée auprès des investisseurs boursiers. En effet, les Caisses régionales de Crédit Agricole sont les actionnaires majoritaires de Crédit Agricole S.A.

LE BON SENS DES MOTS ► COOPÉRATIVE

Entreprise fondée sur la coopération et la solidarité de ses membres, appelés sociétaires, qui participent à sa gestion de façon démocratique.



Quelles sont les valeurs du mutualisme ?

Responsabilité, solidarité, proximité, ces trois valeurs mutualistes font partie du code génétique du Crédit Agricole. Le groupe les conçoit avant tout comme des règles d'action pour être utile à tous.

RESPONSABILITÉ, SOLIDARITÉ

Ces valeurs impliquent, en plus d'un comportement fondé sur une éthique irréprochable :

- l'ambition de placer **l'entreprise au service de l'humain** : les sociétaires, bien sûr, mais plus généralement les clients, et même les collaborateurs intervenant à tous les niveaux du groupe ;
- la recherche de la performance et de la solidité sur le long terme ;
- la volonté de conjuguer utilité pour le client et développement des territoires. La clientèle comprend aussi bien les particuliers que les professionnels, les exploitants agricoles, les entreprises, les coopératives, les associations et les collectivités locales.

PROXIMITÉ

La densité du réseau garantit une **proximité physique et relationnelle** avec la clientèle, encore renforcée par le développement des moyens technologiques et des services à distance personnalisés. Cette proximité se manifeste aussi par une politique de soutien aux initiatives locales.

LE BON SENS DES MOTS

► MUTUALISME

Doctrine économique basée sur la mise en commun d'expériences et de moyens en vue d'offrir à ses bénéficiaires les meilleurs services au meilleur coût.



Quelle est l'histoire du Crédit Agricole ?

1885. Le 25 février, la **première Caisse locale** du Crédit Agricole naît à Salins, dans le Jura, afin de permettre aux agriculteurs d'emprunter les fonds nécessaires au développement de leur activité.

1894. Jules Méline, ministre de l'Agriculture, fait voter la loi qui donne un statut aux Caisses locales dont les sociétaires sont exclusivement des agriculteurs.

1923. Le Crédit Agricole est le principal artisan de l'**électrification du monde rural**. Son action dépasse le strict domaine de l'agriculture.

1930-1960. Extension de ses champs de compétence, diversification de ses activités, ouverture aux nouvelles clientèles. Des nouveautés majeures, comme les chéquiers, facilitent le quotidien des clients. Dans les années 1960, la "Banque verte" devient la **banque de proximité**.

1976. Le Crédit Agricole lance sa signature "Le bon sens près de chez vous", reprise par la suite dans de nombreuses campagnes publicitaires.

1982. Il devient sur le territoire français "la banque des ménages" en élargissant sa compétence aux prêts personnels et aux prêts au logement.

1991. Il est autorisé à financer les grandes entreprises et devient une **banque universelle**. Il peut exercer tous les métiers de la banque et de la finance, en France et à l'étranger, auprès de toutes les clientèles.

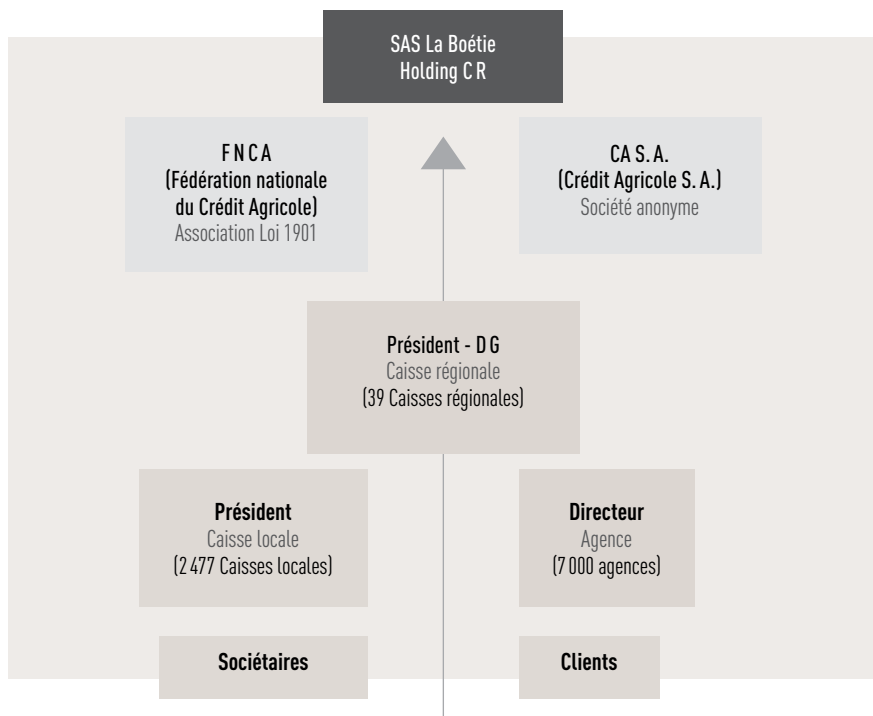
1990-2000. Il élargit ses domaines d'expertise en France et à l'international, tout en restant fidèle à ses **racines mutualistes**.

LE BON SENS DES MOTS ► ÉTHIQUE

Par son action, le Crédit Agricole démontre qu'on peut réconcilier valeurs éthiques et performance économique.



Quelle est l'organisation du Crédit Agricole ?



8 MILLIONS DE SOCIÉTAIRES

Une communauté d'hommes et de femmes – plus d'un **client particulier sur trois** – est à la base de l'organisation coopérative du Crédit Agricole. Les sociétaires détiennent, sous forme de parts sociales, le capital des Caisses locales et désignent chaque année leurs représentants : **31 000 administrateurs** qui portent leurs attentes au cœur du groupe.

ET MAINTENANT...

Pour en savoir plus : www.creditagricole.info/fnca/f_7007/etre-societaire-au-credit-agricole



2 477 CAISSES LOCALES

Structure de base et rouage essentiel du Crédit Agricole, la Caisse locale est une **société civile coopérative**. C'est le cadre privilégié de participation des sociétaires. Il ne faut pas la confondre avec l'agence, lieu d'accueil et de conseil des sociétaires et des clients non sociétaires pour le conseil en banque et assurances.

39 CAISSES RÉGIONALES

Banques régionales coopératives, elles ont un rôle central puisqu'elles assurent les **fonctions commerciale, bancaire, financière et logistique** du Crédit Agricole. Chaque Caisse régionale est une entreprise indépendante et toutes partagent les valeurs mutualistes du groupe.

UNE FÉDÉRATION POUR PARTAGER LES IDÉES ET LES INITIATIVES

La Fédération nationale du Crédit Agricole (FNCA) a trois grandes fonctions : **orienter, représenter, gérer**.

C'est l'instance de réflexion des Caisses régionales, le lieu où sont prises les grandes orientations du groupe : à ce titre on la qualifie de "Parlement des Caisses régionales".

UNE BANQUE CENTRALE POUR COORDONNER LES ACTIVITÉS

Crédit Agricole S.A., filiale des Caisses régionales (à travers la holding SAS rue La Boétie), est la banque centrale et l'organe qui garantit l'unité financière du groupe et veille au bon fonctionnement du réseau Crédit Agricole. Crédit Agricole S.A. **coordonne les stratégies des filiales** spécialisées du groupe en France et à l'international.

LE BON SENS DES MOTS ► HOLDING

Une holding est une société ayant pour vocation de regrouper des participations dans diverses sociétés et d'en assurer l'unité de direction.



**UNE BANQUE DE PROXIMITÉ
AU CŒUR DE LA FINANCE MONDIALE,
EST-CE COMPATIBLE ?**

Le Crédit Agricole est le n° 1 de la banque de proximité en France. Il offre une gamme complète de services et de produits, répondant à tous les besoins d'une clientèle de particuliers et d'entreprises.



Quelles actions sur le terrain ?

OFFRE BANCASSURANCE COMPLÈTE

Pour les particuliers, les **produits et services** comprennent notamment : le compte courant et les services qui l'accompagnent, y compris l'accessibilité sur mobile; différentes cartes bancaires; des assurances de protection juridique; une caution logement pour trouver une location plus facilement; des prêts à la consommation, la plupart des solutions de placement et d'investissement de l'épargne, ainsi que des contrats d'assurance vie et des plans retraite, etc.

DENSITÉ D'UN RÉSEAU DÉCENTRALISÉ

Avec 2 477 Caisses locales, 39 Caisses régionales, plus de 7 000 agences et plus de 12 000 distributeurs et guichets automatiques de billets (DAB/GAB), le Crédit Agricole est présent sur tout le territoire. Les conseillers des agences sont familiers des réalités économiques et sociales de leur territoire, de leur quartier. Dans les **zones rurales isolées**, la banque entend maintenir sa présence en développant des relais bancaires chez des commerçants ou des camions-banque de nouvelle génération.

SERVICES “POINT VERT”

Ce sont des relais bancaires **chez des commerçants** habilités et reconnaissables au logo “Crédit Agricole – Services point vert”. Avec sa carte bancaire et son code confidentiel, le client peut effectuer des retraits d'espèces en toute sérénité (le commerçant n'a pas accès au compte du client). On compte plus de 6 000 points verts.

CAMIONS-BANQUE

Dans les zones rurales où le maintien de structures en dur n'est pas justifié en raison de la faible densité de la population, le Crédit Agricole est présent grâce aux tournées de ses camions-banque. Ces véhicules sont équipés des **dernières technologies** de l'information et de la communication. L'attaché commercial peut donc proposer à ses clients tous les produits de la gamme banque-assurance.



Être présent dans les bons et les mauvais moments

Être n° 1 implique des responsabilités ; en particulier celle d'être aux côtés de nos clients frappés par un coup dur.

1^{re} BANQUE DES PARTICULIERS

Le Crédit Agricole accompagne les **personnes fragilisées** par un accident de la vie avec ses "Points Passerelle". En 2014, 31 Caisses régionales ont déjà créé 70 Points Passerelle qui ont bénéficié à 62 000 personnes.

LES POINTS PASSERELLE

Ce sont des structures d'accompagnement distinctes des agences bancaires, animées par des **conseillers spécialisés** et des **accompagnants bénévoles**. Ce système permet aux personnes fragilisées de parler de leurs problèmes d'argent et d'être conseillées afin de trouver une solution. **75 % des requérants ont pu surmonter leurs difficultés** ou sont dans ce processus. Il est à noter que 70 % de ces "remises en selle" sont d'ordre social (médiation, orientation, conseils éducatifs et budgétaires...) et 30 % d'ordre financier (offres de rachat de crédit, de microcrédit...).

Être utile près de chez vous

SOUTIEN DE PROJETS

Les 39 Caisses régionales soutiennent, chaque année, environ **14 000 projets d'intérêt général** pour un montant global de 29 millions d'euros. Ces projets sont retenus parce qu'ils sont la traduction concrète des valeurs mutualistes du Crédit Agricole dans tous les domaines : l'insertion économique, l'aide aux jeunes en difficulté, le logement, le patrimoine, l'environnement, etc. Il peut s'agir entre autres :

- **d'initiatives économiques** : 1^{re} banque des entreprises en France, le Crédit Agricole encourage les projets qui visent à la création et au renforcement d'activités, d'entreprises et d'emplois. Il est engagé auprès



des acteurs associatifs qui accompagnent les créateurs d'entreprises : France Initiative (partenaire majeur), France Active, l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) ;

- de l'**animation du territoire** : elles veillent également à appuyer les projets concernant les associations, le développement de la vie locale, sportive et culturelle.

QUESTION D'ANTOINE

Comment le Crédit Agricole soutient-il des projets ?

Il intervient sur des projets de proximité, de la petite à la grande association. Deux structures interviennent en complément de l'action des Caisses régionales :

- **Dans le domaine du patrimoine**, la Fondation du Crédit Agricole Pays de France. Dès 1979, le Crédit Agricole est le premier établissement à se doter d'une fondation d'entreprise. Reconnue d'utilité publique en 1983, elle fédère et appuie les initiatives soutenues par les Caisses régionales pour la préservation du patrimoine.
- **Dans le domaine de la solidarité**, Crédit Agricole Solidarité et Développement (CASD) est une fondation reconnue d'utilité publique qui favorise des projets soutenus par les Caisses régionales dans l'insertion économique et sociale en France, ainsi que dans l'aide au monde agricole et rural des pays en voie de développement.



ÊTRE CLIENT ET SOCIÉTAIRE, QU'EST-CE QUE ÇA CHANGE ?

Plus d'un client sur trois est sociétaire.
Un sociétaire est plus qu'un client :
c'est un coopérateur, à la fois utilisateur
des services bancaires et détenteur de
parts sociales de sa Caisse locale.



Comment devenir sociétaire ?

DÉTENIR DES PARTS SOCIALES

Pour devenir sociétaire, il suffit de souscrire des parts sociales en s'adressant à son agence habituelle. Le sociétaire peut être une personne physique (femme ou homme, jeune ou moins jeune, étudiant, salarié ou retraité) ou une société.

PARTICIPER À LA SOLIDITÉ DE LA CAISSE LOCALE

Une part sociale est un **titre financier non coté en Bourse**, représentant une partie du capital de la Caisse locale. Celle-ci étant, juridiquement, une "société de personnes", ses parts sociales ne sont pas appelées "actions", terme désignant les titres des "sociétés de capitaux" (sociétés anonymes, par exemple). Le titulaire de parts est appelé "sociétaire", et non "actionnaire".

NOTRE ENGAGEMENT : UN CONSEIL CLAIR

Le mémo parts sociales remis lors de la souscription décrit simplement et clairement l'ensemble des caractéristiques des parts sociales.

i BON À SAVOIR

Implication dans la gestion

Le sociétaire joue un rôle dans le fonctionnement de sa banque en participant à l'assemblée générale annuelle de sa Caisse locale et en prenant part au vote des résolutions : approbation des comptes, rémunération des parts sociales, désignation des administrateurs qui le représenteront au sein du Crédit Agricole pour les prises de décisions stratégiques, modification des statuts, etc.



i BON À SAVOIR

Un sociétaire = une voix

Quel que soit le nombre de parts sociales détenues, **le sociétaire dispose d'une voix** lors de l'assemblée générale annuelle de sa Caisse locale. C'est le principe coopératif "une personne, une voix".

Relation privilégiée

Le sociétaire a accès à une **information pédagogique** sur la gestion de sa banque. Il peut également bénéficier de la carte Sociétaire et du livret Sociétaire (*voir ci-contre*). Dans certaines Caisses régionales, des **avantages sur les produits** de banque et d'assurance ou sur des sites ou événements touristiques lui sont réservés.

QUESTION D'ANTOINE

Quelle est la différence entre une carte bancaire classique et la carte bancaire Sociétaire ?

Comme une carte classique, la carte bancaire Sociétaire, réservée aux sociétaires, vous permet de disposer d'argent liquide à tout moment, de régler vos achats en France et à l'étranger, de bénéficier d'assurances et de services. Mais c'est aussi l'opportunité de participer au développement de votre région.

À chaque retrait dans un distributeur du Crédit Agricole ou à chaque paiement avec votre carte bancaire Sociétaire, votre Caisse régionale de Crédit Agricole abonde un fonds destiné à accompagner des initiatives locales, et ce, sans coût supplémentaire pour vous. Les projets financés touchent des domaines variés relatifs à la vie de la collectivité.



ÊTRE SOCIÉTAIRE, C'EST :

<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficier de produits et services qui vous sont réservés : carte Sociétaire, livret Sociétaire. 	<p>La carte Sociétaire ⁽¹⁾ : à chacun de vos retraits ou paiements, la Caisse régionale abonde un fonds dédié à des projets locaux.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Être informé des actions qui témoignent de notre engagement près de chez vous. 	<p>Le livret Sociétaire ⁽¹⁾ : une épargne sûre qui aide à financer des activités économiques de moins de 5 ans.</p> <p>Grâce à la <i>Lettre aux sociétaires</i> ou aux informations mutualistes sur le site Internet, vous êtes informés des manifestations locales soutenues par le Crédit Agricole.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer, en nous faisant part de votre avis, à ce que nos produits et services soient les plus adaptés à vos besoins. 	<p>Vous pouvez en parler à votre conseiller.</p> <p>Vous pouvez aborder ces points lors de l'assemblée générale annuelle de votre Caisse locale.</p> <p>Certaines Caisses régionales mettent à votre disposition des canaux spécifiques (blog...).</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'un droit de vote pour élire vos représentants qui participeront aux grandes décisions de l'entreprise. 	<p>Les administrateurs qui vous représentent sont choisis parmi vous, sociétaires.</p> <p>Le conseil d'administration, qui fixe la politique de votre Caisse régionale, est entièrement composé d'administrateurs élus.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Être informé sur la gestion, les résultats et les orientations de votre Caisse de Crédit Agricole. 	<p>À l'occasion de l'assemblée générale annuelle de votre Caisse locale, un point est réalisé sur la gestion de votre Caisse.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Rencontrer chaque année les dirigeants de votre Caisse de Crédit Agricole. 	<p>Des dirigeants de votre Caisse sont présents à chaque assemblée générale annuelle de Caisse locale, avec des temps d'échange ouverts aux sociétaires pour s'exprimer.</p>

(1) Offre soumise à conditions. Renseignez-vous sur la disponibilité de cette offre dans votre agence.

ET MAINTENANT... Pour devenir sociétaire, il suffit de souscrire des parts sociales en s'adressant soit à son agence, soit à sa Caisse régionale.



QU'EST-CE QU'UN ADMINISTRATEUR DE CAISSE LOCALE ?

Chaque année, les 8 millions de sociétaires élisent, parmi eux, 31 000 administrateurs chargés de les représenter dans les instances de leur Caisse locale. Qui sont-ils ? Quelles sont leurs attributions ?



Qui sont les administrateurs ?

ÉLECTIONS

Pour devenir administrateur d'une Caisse locale, il faut d'abord être sociétaire de cette caisse. Les administrateurs sont élus par les sociétaires au cours de l'**assemblée générale annuelle** de la Caisse locale.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES

Chaque année, plus de 400 000 personnes participent aux assemblées générales des Caisses locales du Crédit Agricole. De quoi remplir cinq fois le Stade de France ! C'est une occasion de dialogues, unique dans le monde bancaire, entre les clients-sociétaires et les dirigeants du Crédit Agricole présents à ces assemblées.

Le rôle des administrateurs

ATTRIBUTIONS GÉNÉRALES

Les administrateurs représentent les sociétaires de la Caisse locale au sein du Crédit Agricole. Ce sont des hommes et des femmes engagés dans l'animation locale, qui font remonter les interrogations du terrain auprès des Caisses régionales. Ils forment **un lien vivant entre sociétaires et Caisses régionales**. Ce sont eux qui incarnent les Caisses locales et fondent la légitimité du Crédit Agricole.

MISSIONS, FORMATIONS

La fonction d'administrateur est **bénévole**. Chacun y consacre le temps qu'il peut, la Caisse locale répartissant les missions entre ses différents administrateurs : intervention en interne, auprès des sociétaires et des instances régionales, ou en externe, en représentation de la Caisse. Les administrateurs reçoivent des **formations** sur les pratiques bancaires, l'économie, la monnaie, etc.

LEXIQUE

Actions locales. Initiatives engagées par les administrateurs d'une Caisse locale pour contribuer au développement de leur territoire dans les domaines économique, social, culturel. Ces actions s'inscrivent dans un dispositif décidé par chaque Caisse régionale, qui précise les critères de choix des projets, les budgets et les procédures.

Administrateur. Élu par les sociétaires pour une durée de trois ans, lors de l'assemblée générale annuelle, l'administrateur est leur représentant au sein du conseil d'administration de la Caisse locale. Acteur du développement local, et porte-parole du Crédit Agricole, il est soumis au secret professionnel et bancaire. Les administrateurs élisent chaque année leur président. Ils se réunissent chaque mois en conseil d'administration.

Agence. Elle marque la présence du Crédit Agricole sur le terrain. Elle est le lieu privilégié d'accueil et de conseil des sociétaires et des clients.

Assemblée générale. L'assemblée générale ordinaire des sociétaires se tient chaque année pour approuver les comptes de l'exercice écoulé et décider le montant de l'intérêt servi aux parts sociales. C'est à cette occasion que les sociétaires élisent les administrateurs.

Banque coopérative. C'est un établissement financier régi par la loi sur la coopération de 1947, remaniée en 1992 ; son capital social est divisé en parts sociales détenues par des sociétaires qui appartiennent à sa clientèle. Le Crédit Agricole est une banque coopérative (dite aussi mutualiste).

Caisse locale. Structure de base du Crédit Agricole, c'est une société civile coopérative. La Caisse locale, dont le champ géographique correspond le plus souvent à un canton, regroupe l'ensemble des sociétaires de son territoire.

Caisse régionale. Les Caisses régionales constituent le cœur de l'organisation du Crédit Agricole. Ce sont des sociétés coopératives au statut fixé par la loi de 1894, dont le capital social est, pour l'essentiel, détenu par les Caisses locales qui leur sont affiliées. Dans sa région, la Caisse régionale est une banque autonome exerçant tous les métiers de la banque et de l'assurance.

Capital social. Le capital social est constitué des parts sociales souscrites par les sociétaires.

Conseil d'administration. Le conseil d'administration est composé des administrateurs, élus lors de l'assemblée générale annuelle. Il élit chaque année son président.

Coopérative. Entreprise ayant pour objet la satisfaction de ses membres, ou sociétaires, et gérée par ceux-ci sur une base démocratique. En plaçant l'homme au centre de la vie économique et sociale, elle répond aux attentes profondes de tous ceux qui souhaitent associer performance économique et respect de l'homme. Au Crédit Agricole, cela se traduit par la qualité du service au client et la loyauté dans le conseil apporté qui se conjuguent avec le développement, la compétitivité et la pérennité de la banque.

Développement local. Le Crédit Agricole est au service du développement de sa région par son activité de services et de prêts. Il incite aussi les administrateurs des Caisses locales à s'impliquer dans des actions locales aux côtés d'acteurs locaux (associations) pour développer et animer leur territoire.

Mutualisme. C'est un esprit de partenariat dans le cadre d'une relation économique durable "gagnant-gagnant". Au Crédit Agricole, il conjugue trois valeurs essentielles qui placent l'homme au cœur de l'action : la responsabilité, la solidarité et la proximité.

Part sociale. La part sociale est l'unité de capital souscrite par le sociétaire. Elle est rémunérée, son taux est fixé tous les ans et approuvé en assemblée générale. Ses caractéristiques détaillées sont décrites dans le mémo Parts sociales.

Sociétaire. Toute personne ayant souscrit une ou plusieurs parts sociales devient sociétaire du Crédit Agricole. Le sociétaire détient ainsi une partie du capital de sa Caisse locale. Il y a égalité de droit de vote entre les sociétaires, quel que soit le montant de capital souscrit en application du principe mutualiste "un homme, une voix".

Secrétaire de Caisse locale. Au côté du président de la Caisse locale, le secrétaire contribue à l'animation de la vie mutualiste. Il est aussi le directeur de l'agence.

**Si vous connaissez quelqu'un qui souhaite devenir
sociétaire, parlez-en à votre conseiller.**

Ce guide est édité par MIG/Uni-éditions et réalisé avec la contribution de la Fédération nationale du Crédit Agricole. • Crédit Agricole S.A.
• Siège social : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex • Capital social : 7 504 769 991 euros • 784608416 RCS Nanterre.
• Uni-éditions : 22, rue Letellier, 75739 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 43 23 45 72 • Directrice de la publication : Véronique Faujour • Crédits
photos : Thinkstock 2014 • Imprimerie Cloître – 29419 Landerneau • Achievé d'imprimer en janvier 2015 • Dépôt légal : janvier 2015 •
Document non contractuel à caractère publicitaire



Le bon sens a de l'avenir.



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.

ISBN 979-10-90541-56-6
Réf. : 08C100

